

Apprendre les fondements juridiques de la Responsabilité Civile

| |
|---|
| Date et durée |
| Code formation : FMA04FR Durée : 4 jours Nombre d'heures : 28 heures |
| Description |
| Les formations assurances permettent d'acquérir les connaissances et les compétences spécifiques aux métiers de l'Assurance dans leur diversité. Elles sont prévues pour assurer aux stagiaires une progression régulière et rapide. |
| Objectifs |
| Les objectifs de cette formation sont de permettre au participant d'apprendre à distinguer les différentes responsabilités ainsi que de connaître les principes juridiques de la RC. |
| Modalités d'évaluation |
| Etude de cas |
| Pré-requis |
| Aucun |
| Public |
| Cette formation s'adresse aux collaborateurs des sociétés d'assurances. |
| Cette formation s'adresse aux profils suivants |
| <u>Agent général d'assurance</u> |
| Programme |
| 1. La distinction des différentes responsabilités <ul style="list-style-type: none">• La responsabilité civile contractuelle• La responsabilité civile délictuelle ou quasi-délictuelle• La responsabilité administrative• La responsabilité pénale |
| 2. La mise en oeuvre de la responsabilité civile <ul style="list-style-type: none">• Le fait générateur• Les différents types de dommages• Le lien de causalité |
| 3. Les causes d'exonération |

- La force majeure
- Le fait d'un tiers
- La faute de la victime

4. La responsabilité civile délictuelle

- Les conditions de mise en oeuvre
1. du fait d'autrui
 2. du fait des choses
 3. du fait personnel

5. La responsabilité contractuelle

- Les conditions de mise en oeuvre
- Les obligations
- L'exonération

6. Les applications aux particuliers, les associations, les artisans, les commerçants, les entreprises et les prestataires de services